

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/22/2021021971/justel>

Dossier numéro : 2021-09-22/02

Titre

22 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel déterminant les ressources disponibles pour l'année civile 2021 pour les paiements pour l'achat de certificats verts et de certificats combinés de chaleur et d'électricité par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité et les soumettant à la VREG, visés aux articles 6.4.14 / 2 et 6.4.14 / 3 du Arrêté énergie du 19 novembre 2010 (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 18-01-2022 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-09-2021 page : 103999

Entrée en vigueur : 28-09-2021

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-12-02/39, art. 2, 002; En vigueur : 18-01-2022>